

NANCY, le 01 octobre 2012

Le Pharmacien-Commandant Stéphanie CHAUBET
Présidente de l'Union Départementale
Des Sapeurs-Pompiers de Meurthe et Moselle

À

Mesdames et Messieurs les Présidents d'Amicales

OBJET : Appel à cotisation 2013 de l'UDSP 54.

Chers Collègues,

Afin de poursuivre nos activités et d'en développer d'autres dans les domaines des manifestations sportives et culturelles, du social, du secourisme et d'apporter soutien au volontariat, aux sections de Jeunes Sapeurs-Pompiers, à nos Anciens Sapeurs-Pompiers ainsi qu'aux Personnels Administratifs Techniques et Spécialisés, je vous adresse aujourd'hui l'appel à cotisation pour l'année 2013.

Les montants ont été fixés lors de l'Assemblée Générale du 23 juin 2012 et figurent en annexe à ce courrier.

Je vous demande donc de retourner à mon attention avant le 31/12/2012 dernier délai :

- les listes de vos personnels ci-jointes, annotées des éventuelles modifications (rayer les non adhérents, ajouter les nouveaux, corriger les coordonnées, les éventuelles erreurs...)
- la fiche récapitulative des cotisations (ci-jointe)
- un chèque global libellé à l'ordre de l'UDSP 54.

Les agents non pris en charge par votre amicale recevront ultérieurement un appel à cotisation individuel.

Il faut que le maximum de personnels, qu'ils soient sapeurs-pompiers professionnels ou volontaires, JSP, ASP, PATS ou membres associés comme les moniteurs civils, adhèrent à l'U.D.S.P. 54 et par là même au G.I.R.A.C.A.L. et la F.N.S.P.F. pour prouver une fois de plus la vitalité et l'engagement de notre département.

Comptant sur votre sérieux et sur votre adhésion, je vous prie de croire, chers collègues, en l'assurance de mes cordiales salutations et de mon entier dévouement.

La Présidente,

Pharmacien-Commandant S.CHAUBET

Copies pour :

Chefs de groupements territoriaux

Chefs de centres

Toute correspondance doit être adressée à :

Madame la Présidente de l'UDSP 54 – CTL - 75 rue Lavoisier 54710 LUDRES

Email : secretariat.ud@sdis54.fr

Site : www.udsp54.com